

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS BIBLOND
« SOIS ROCK, COIFFE AUX EUROCK' » 2016
EN PARTENARIAT AVEC LES EUROCKENNES ET CHRISTOPHE ROFFI

1. ORGANISATION

La société Biblond, dont le siège social est au 35 passage du Désir 75010 Paris, ci-après dénommée la Société Organisatrice, organise un concours intitulé « SOIS ROCK, COIFFE AUX EUROCK' ». L'opération est accessible depuis le site Web de la société : www.biblond.com/inscription-concours-sois-rock-coiffe-aux-eurock

2. DATE

Le concours « SOIS ROCK, COIFFE AUX EUROCK' » débute le mardi 11 mai 2015 pour les téléchargements des photographies - fin des inscriptions le 31 mai 2015 à 23h59. Une présélection des dossiers recevables sera effectuée par la Société Organisatrice. S'en suivra du 3 au 7 juin à 9h30 les votes du public, puis du 7 juin au 9 juin le vote du jury parmi le top 10 des dossiers élus au préalable par le public. L'annonce du gagnant aura lieu le 10 juin 2016.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à toute personne physique de plus de 18 ans résidant en France métropolitaine, exerçant le métier de coiffeur, à la recherche d'un emploi en tant que coiffeur ou étudiant en coiffure, à l'exception :

- Du personnel de la Société Organisatrice ainsi que de leurs familles (même nom, même adresse postale).
- De toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration du concours. La Société Organisatrice se réserve le droit de faire toutes les vérifications nécessaires en ce qui concerne l'identité et l'adresse des participants. Toute indication erronée ou frauduleuse entraînera l'annulation de la participation.

Le participant, disposant d'un accès à Internet et d'une adresse électronique à la date du 11 mai 2016, pourra se connecter au site Biblond.com hébergeant le formulaire du concours photo Eurockéennes Biblond mais aussi :

- Depuis les emailing envoyés auprès des bases de données du réseau de la Société Organisatrice
- Ainsi que des mailings adressés aux clients du réseau de la Société Organisatrice.

4. INSCRIPTION ET MODALITES DE PARTICIPATION

La participation au concours photo Eurockéennes Biblond se fera exclusivement via le site www.biblond.com/inscription-concours-sois-rock-coiffe-aux-eurock

A ce titre, toute inscription autre que le formulaire d'inscription en ligne ne pourra être prise en compte. Afin de participer au concours, le candidat doit correctement remplir les différents champs

proposés (nom, prénom, adresse complète mail, numéro de téléphone, explicatif, descriptif du candidat et pièce jointe) avant la date limite de participation du 11 mai 2016. Toute participation incomplète, avec des coordonnées inexactes ou envoyées après la date du 11 mai 2016 sera considérée comme nulle. La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant, notamment, par la création de fausses identités permettant de s'inscrire plusieurs fois pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au concours.

De plus La Société Organisatrice se réserve le droit de refuser, avant toute mise en ligne sur la page Facebook, toute photo ne répondant pas ou ne respectant pas totalement le présent règlement.

Le candidat doit accepter les modalités d'utilisation et le règlement du concours. Il accepte ainsi que sa réalisation puisse être publiée sur la page Facebook de la Société Organisatrice ainsi que sur tout autre support de communication autour du jeu concours.

- **Les critères spécifiques**

Sera refusée toute photo à caractère vulgaire, en contradiction avec les lois en vigueur, contraire aux bonnes mœurs et /ou à l'ordre du public, représentant un élément soumis à des droits de propriété intellectuelle ou industrielle, telle qu'une œuvre originale, une marque, un modèle déposé etc.

Si une photo était ou venait à se trouver dans l'un des cas précités, la Société Organisatrice bloquera temporairement ou définitivement sa participation au concours photos.

Le candidat atteste être le propriétaire de la création fournie pour le concours. Toute photo présentant une reproduction d'une œuvre susceptible d'enfreindre le droit de son auteur sera retirée de l'application, promptement et sans préavis.

Il est entendu que toute photo envoyée sur via le formulaire d'inscription pourra être utilisée par la Société Organisatrice dans les conditions définies dans le présent règlement. En conséquence, le Participant autorise la Société Organisatrice à reproduire et représenter la photo envoyée sur via le formulaire d'inscription pendant toute la durée du concours et pour le monde entier compte tenu de la nature du support internet ainsi que dans le magazine « Biblond » édité par la Société Organisatrice, sur son site www.biblond.com.

La Société Organisatrice se réserve le droit de refuser, avant toute mise en ligne sur le site, toute photo ne répondant pas aux conditions du présent règlement.

Tout manquement à ces règles de participation impliquera la suppression de l'inscription du participant, sans préjudice des dommages et intérêts que la Société Organisatrice pourra réclamer à ce participant. Tout participant qui tenterait de falsifier le bon déroulement du concours, soit par intervention humaine, soit par intervention d'un automate ou de tout autre procédé similaire permettant de jouer au concours de façon mécanique serait immédiatement disqualifié et sa participation annulée. La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler le concours photos ou d'en modifier les règles si des fraudes étaient constatées.

5. PRINCIPE ET DÉROULEMENT DU CONCOURS

Le concours photo Eurockéennes Biblond est un concours sur la thématique du « Rock ». Il se déroulera sur la page Facebook du magazine Biblond <https://www.facebook.com/BiblondCoiffureCommunity>. Les candidats doivent s'inscrire via le site

biblond.com à partir du 11 mai, puis envoyer les photographies réalisées, correspondant à l'une des thématiques proposées « Coiffure rock pour homme» accompagnées d'une explication concernant le sens et la technique ainsi qu'un descriptif sur leur identité et leur parcours.

Les dossiers de candidature seront étudiés par la Société Organisatrice selon les critères de recevabilité : respect du thème, qualité des données transmises. Suite à cela, la société organisatrice postera directement sur la page Facebook du magazine Biblond les photographies, les explicatifs et les descriptifs fournis par les candidats. Les candidats recevables ou non seront informés par mail.

- Votes du public

Les photographies seront soumises aux votes du public pendant du 3 au 7 juin . Les participants votants pourront voter grâce aux boutons des réseaux sociaux (Like, share et comment sur Facebook).

Le système de vote est le suivant :

INTERACTIONS	PARTAGE	LIKE
NOMBRE DE POINTS	4 PTS	2 PTS

Les votants pourront "liker", partager et commenter les photographies qui leurs plaisent le plus. En "likant", le votant attribue 2 points au candidat, en partageant la photographie il lui attribut 4 points.

Les points permettront d'établir un top 10 des photos des candidats qui seront ensuite soumises au vote du jury.

- Votes du jury

Le jury sera représenté par les membres suivants : Société Biblond (Brigitte Dubus et Anjela Gauvin), Professionnel de la coiffure (Christophe Roffi), Directeur Général des Eurockéennes (Jean-Paul Roland).

Après avoir vérifié l'éligibilité du gagnant et le respect du présent règlement, le jury sélectionnera le gagnant parmi le top 10 des photographies ayant récoltées le plus de points, et désignera ainsi le gagnant final. L'élection se fera en fonction des critères techniques et de la qualité du dossier proposé par le candidat.

6. DOTATIONS ET VALEUR DES PRIX

Le Vainqueur gagne un pass bénévole et l'occasion de coiffer aux côtés de l'équipe de Christophe Roffi en backstages des Eurockéennes qui aura lieu à Belfort du 1 au 3 juillet 2016. Le salon Christophe Roffi rembourse les frais de transports à hauteur de 120 € dans la limite des frais réels (sur justificatif de transport), et s'occupe de fournir l'hébergement sur Belfort pour les nuits de vendredi 1 et samedi 2 juillet. Les frais de nourriture sont à la charge du gagnant.

Il gagnera également 1 abonnement Biblond (7 numéros) avec un accès illimité au site durant un an.

7. MODALITE D'ATTRIBUTION DE LA DOTATION

Le gagnant sera informé de sa victoire ainsi que des gains remportés par mail le 10 juin 2016.

La société organisatrice prendra contact pour avec le gagnant pour l'organisation de son séjour (hébergement + remboursement des frais de transports à hauteur de 120 € dans la limite des frais réels). L'abonnement au magazine Biblond prendra effet à compter de la fin du concours photo Eurocéennes Biblond. Le gagnant aura un accès illimité au site internet pendant 1 an et recevra par voie postale 7 numéros suivants la fin du concours.

Aussi, la Société Organisatrice ne sera nullement tenue pour responsable si les coordonnées mail ou postales ne correspondent pas à celles du gagnant, sont erronées ou si le gagnant reste enjoignable. Dans ce cas, il n'appartient pas à la Société Organisatrice de faire des recherches complémentaires afin de retrouver le gagnant indisponible ou enjoignable qui ne recevra pas son lot ni aucun dédommagement ou indemnité. D'une manière générale, si l'adresse électronique ne correspond pas à celle du gagnant au moment de l'envoi d'informations relatives à son gain ou si des problèmes de réseau, coupure de courant devaient empêcher l'acheminement de ces informations, la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas en être tenue pour responsable.

8. DONNEES PERSONNELLES ET CONFIDENTIALITE

La Société Organisatrice s'engage à préserver la confidentialité de vos données personnelles.

8.1 - Partage et divulgation des données personnelles :

La Société Organisatrice est seul destinataire des données personnelles collectées. La Société Organisatrice transmettra les informations personnelles des utilisateurs uniquement en cas de réception d'une requête d'une autorité judiciaire ou de toute autorité administrative habilitée par la loi sollicitant la communication de ces informations conformément aux dispositions législatives en vigueur.

8.2 - Conservation /suppression des données personnelles :

Les données concernant les utilisateurs sont stockées sur les serveurs de la société organisatrice, qui respecte la législation en vigueur sur la protection des données personnelles. La Société Organisatrice conservera les données personnelles des utilisateurs collectées via le formulaire d'inscription pendant une durée de deux ans.

8.3 - Droits d'accès, de modification, de rectification et de suppression :

Conformément à la loi «Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 ,l'utilisateur dispose d'un droit général d'accès, de modification, de rectification et de suppression de ses données personnelles. L'utilisateur peut exercer ses droits en adressant un courrier à : Biblond, 35 Passage du Désir, 75010 Paris.

9. INFORMATIQUE ET LIBERTE

En s'inscrivant et en acceptant le règlement du jeu concours, le participant accepte de recevoir des emails d'information de la part de la Société Organisatrice et de ses partenaires. Les coordonnées des participants seront collectées et traitées informatiquement.

10. DROIT A L'IMAGE

Du fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise la Société Organisatrice à utiliser ses noms, prénoms et éventuellement photographie dans toute manifestation promotionnelle liée au présent concours sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné.

11. MODIFICATION DES DATES DU CONCOURS ET ELARGISSEMENT DU NOMBRE DE DOTATIONS

Biblond ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent concours, à le réduire, ou à le prolonger, ou à le reporter, ou à en modifier les conditions.

12. INTERPRETATION DU REGLEMENT

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement qui peut être consulté sur : www.biblond.com/inscription-concours-sois-rock-coiffe-aux-eurock